

Charte

- 1 **MANDEMENT ACCUEILLE** a pour vocation d'apporter un soutien à l'intégration des personnes migrantes résidant dans le Mandement, en collaboration avec l'Hospice général et toute autre institution ou organisme œuvrant dans le même but.
- 2 L'association **MANDEMENT ACCUEILLE** est indépendante de tout groupe politique, économique, ethnique et confessionnel.
- 3 L'aide, le soutien et le matériel sont apportés et distribués sans discrimination et toujours adaptés à la situation des personnes qui en ont besoin.
- 4 Les dons se font dans la discrétion, le respect de l'identité culturelle et de la dignité de chacun.
- 5 Les membres de **MANDEMENT ACCUEILLE** s'investissent selon leurs disponibilités personnelles et mettent en application concrète les projets mis en place par le comité.
- 6 En accord avec les principes d'action, les valeurs morales, et dans le but d'une plus grande efficacité, **MANDEMENT ACCUEILLE** s'informe auprès des associations et institutions concernées de manière à se coordonner et autant que possible collaborer avec elles.
- 7 Chaque membre de **MANDEMENT ACCUEILLE** s'engage à respecter les principes définis par cette charte.